



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution et nuisances

Question écrite n° 117448

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la nécessité des contrôles dans les lieux publics, selon l'arrêté du 11 décembre 2009, à l'égard de la toxicité des nuages de fumée artificielle, ou plus communément appelé « machines à fumée ». En effet l'arrêté de décembre 2009 prévoit des contrôles par des commissions de sécurité, composées d'experts et de sapeurs-pompiers, et c'est la raison pour laquelle il souhaiterait savoir si un premier bilan a été effectué pour connaître l'impact de ces fumées sur le public.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117448

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9531

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)